

MAIRIE DE BEAUFORT
SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 18 janvier 2021, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 11 janvier 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, ROUX-NOUVEL Florence, BOUCHAGE Frédéric, HORNECKER Justine, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette

ABSENTE REPRESENTEE : Mme BURDET Nelly par M. JOGUET Mathieu

ABSENTS : M. VINCENZI Walter, Mme MORAND Céline, M. BLANC Nicolas

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PALLUEL-BLANC Célia

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, deux sujets :

- l'avenant au marché de protection contre les avalanches (secteur Perches et G1 télécabine du bois),
- les demandes de subvention au titre du plan de relance.

Monsieur le Maire commence la séance en renouvelant à l'assemblée tous ses voeux pour la nouvelle année, en espérant qu'au cours de celle-ci, la situation sanitaire qui affecte fortement l'économie et la vie sociale s'améliore.

Il précise que nous sommes encore en attente des décisions gouvernementales s'agissant de l'ouverture des remontées mécaniques.

Il informe ses collègues qu'il a envoyé à l'ensemble des socio-professionnels de la Commune un message leur demandant de signaler les situations difficiles. Les retours feront l'objet d'une analyse et serviront d'arguments dans les synthèses que nous sommes appelés à fournir, en lien avec l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne, à l'Etat, pour que la commune bénéficie d'un accompagnement financier.

Il faudra être vigilant sur les situations difficiles qui pourraient se déclarer et rester solidaires afin de traverser au mieux cette période difficile.

Les deux prochains mois vont être consacrés notamment à la préparation des budgets 2021 de la Commune. A ce jour, nous ne disposons pas encore de tous les éléments financiers mais le cadrage et la stratégie sont en cours de préparation. Le travail des différentes Commissions, coordonné par Monsieur Thierry DOIX, Adjoint aux travaux, est donc important pour que la feuille de route soit établie.

Monsieur le Maire souhaite également que la recherche de subventions soit renforcée afin de pouvoir disposer de leviers financiers suffisants permettant de mettre en oeuvre les projets identifiés comme prioritaires.

Le calendrier de préparation budgétaire sera ainsi le suivant :

- Mise à jour et validation du Programme Pluriannuel d'Investissement lors de la séance du 22 février 2021
- Approbation des comptes administratifs, vote des budgets primitifs 2021 et validation de la programmation des travaux lors du Conseil municipal du 22 mars 2021

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le Maire adresse, au nom du Conseil municipal, ses voeux de soutien et de prompt rétablissement à Monsieur Mathias SALLANSONNET, Directeur des Services techniques.

Groupement de commande avec l'agglomération Arlysère pour l'achat d'écrans de visioconférence

Arlysère agglomération s'est investie dans un plan de développement numérique « Smart aggro » qui vise notamment à promouvoir l'accès à tous les habitants des décisions prises en leur faveur sur le territoire, à renouveler le mode de communication usagers / élus et à proposer des leviers d'actions nouveaux favorables à la poursuite des objectifs du plan climat.

Dans ce cadre, la Commune de Beaufort pourra bénéficier d'un équipement moderne qui permettra notamment l'organisation de visioconférences. Il pourrait également permettre une retransmission des séances du Conseil municipal lorsque celles-ci pourront se faire à nouveau dans la salle du Conseil.

Demande de subvention PPT (Plan Pastoral Territorial)

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter, dans le cadre du Plan Pastoral Territorial, une subvention dont le montant peut s'élever à 70 % du coût des travaux, pour des interventions visant au traitement des arcosses afin de restituer des surfaces agricoles sur l'alpage des Accrays.

Demandes de subvention au titre du plan de relance

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions dans le cadre du plan de relance, mis en place par l'Etat et les collectivités, pour des projets d'aménagement structurants. L'aménagement du bourg de Beaufort (secteur face à la Coopérative) et la sécurisation du secteur des Iles (partie aval du glissement de la Joux) pourraient en bénéficier.

Compensation des zones humides de la télécabine du Bois – Avenant au marché

Le Conseil autorise l'établissement d'un avenant au marché conclu avec l'entreprise MONOD TP pour les travaux de réhabilitation des zones humides situées sur les parcelles de la ville d'Orly (Arêches), cet avenant portant sur l'intégration de nouveaux prix, sans incidence sur le montant total de l'opération qui s'élève à 33 000 €.

Sécurisation contre les avalanches (secteurs de Perches et départ télécabine du Bois) – Avenant au marché

Le Conseil autorise l'établissement d'un avenant au marché conclu avec les entreprises du groupement AVENIR PROTECTIONS et FOBEPRO pour les travaux de sécurisation contre les avalanches dans les secteurs de Perches et en gare de départ de la télécabine du Bois, avenant portant sur la modification des systèmes paravalanches du talus amont de la G1 et dont l'impact financier est de 7 760 € HT, portant ainsi le coût total des travaux à 212 840 € HT.

Accord de principe pour mise en oeuvre des projets citoyens

Madame Annick CRESSENS, Conseillère départementale, informe le Conseil des modalités de mise en oeuvre des projets citoyens mis en place par le Conseil départemental moyennant un budget global de 1 M d'€.

Les projets sont à déposer avant le 31 mars 2021 dans la perspective du vote des citoyens dans le courant de l'automne 2021.

Elle rappelle qu'une trentaine de projets seront retenus et que ceux-ci doivent être portés par une association ou des Communes, doivent présenter un intérêt pour les citoyens (associations et particuliers) sur des thématiques diverses (action sociale, environnement, ...).

Le Conseil prend connaissance des projets en cours de montage sur la Commune qui s'intègrent dans le projet d'aménagement du site de la Cayère :

- l'espace muséal du ski sur le Beaufortain porté par l'association « La Grovire »
- la maison du patrimoine rural et hydraulique du Beaufortain portée par « Patrimoine Beaufortain »

Après présentation du projet d'aménagement du site de la Cayère et au regard de l'intérêt des deux projets, le Conseil municipal donne un accord de principe favorable pour leur mise en oeuvre.

Validation de la révision allégée du PLU

(Madame Justine HORNECKER sort de la salle)

Le Conseil prend connaissance des objectifs de la révision allégée du PLU portant sur une modification du zonage dans le secteur des Carroz, dans le but de revenir au zonage du PLU arrêté.

La procédure s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur (enquête publique du 18 novembre 2020 au 18 décembre 2020). Les remarques émises par les services consultés et les résultats de l'enquête publique justifient une adaptation mineure du PLU dans ce secteur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de divers biens immobiliers situés à Arêches et à Beaufort.

Décision s'agissant de la location de l'alpage des Accrays

Le Conseil prend connaissance de la synthèse du travail réalisé par la Commission agricole s'agissant de la location, à compter de l'estive 2021, de l'alpage des Accrays.

Il est rappelé qu'en 2020, une convention de vente d'herbe avait été établie pour un an avec Monsieur Alexandre TASSION.

L'adjudication permettant l'exploitation de l'alpage à compter de l'estive 2021 a été soumise à consultation en proposant un découpage de l'alpage en deux parties, la partie amont d'une surface estimée à 35 ha et la partie aval d'une surface estimée à 44 ha.

Le jury de sélection des candidatures, constitué des élus membres de la Commission agricole, du Président du GIDA et du Président de l'AFP du Cormet de Roselend, s'est réuni le 16 décembre 2020 et a reçu les 6 candidats ayant remis une offre.

Suite à l'analyse et aux échanges intervenus avec les services de la DDT, portant sur les questions règlementaires, le jury a proposé de retenir la candidature de Monsieur Alexandre TASSION, candidat à la location de l'ensemble de l'alpage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle de pâturage, d'une durée de 5 ans, à intervenir avec Monsieur Alexandre TASSION.

Alpage la Clusanière – Modification du montant de location

Le Conseil, sur proposition de la Commission agricole et en accord avec l'exploitant de l'alpage de la Clusanière (GAEC de la Fontaine), valide une augmentation du loyer de 150 €, portant ainsi le montant du fermage à 213 €. Cette proposition est destinée à tenir compte des investissements réalisés par la Commune sur l'alpage (installation d'une cabane de berger).

Cession gratuite à la Commune de l'emprise de la voie desservant le secteur de La Roche

L'assemblée est informée de la vente effective par la Commune, le 21 décembre 2020, de l'Hôtel de la Roche à la SCI de La Roche.

Compte-tenu de l'intérêt pour la desserte de l'Hôtel et du secteur amont de disposer d'une voie d'accès de calibre suffisant, il a été acté le principe d'une cession gratuite à la Commune d'une partie des parcelles concernées, limitrophes de l'accès actuel (chemin indivi section B n° 339, situé entre l'immeuble VINCENZI et l'Hôtel de la Roche), dans le but d'élargir la voie actuelle.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires en vue de la cession gratuite de ce tènement à la Commune.

Convention d'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Savoie

Le Conseil prend connaissance de la convention d'adhésion au service intérim-remplacement proposé par le Centre de gestion de la Savoie, qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour palier les absences momentanées de personnel ou de renforcer ponctuellement le service et autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

Avenant à la convention d'adhésion de médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion de la Savoie

Le Conseil prend connaissance de l'avenant à la convention permettant d'utiliser les services du Centre de gestion dans le but de proposer des médiations lors de litiges dans la fonction publique et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant prolongeant la durée de la convention d'une année.

Protection sociale complémentaire – Mandatement du CDG73 pour conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Le Conseil prend connaissance de l'intérêt de participer à la démarche engagée par le Centre de gestion dans le but d'assurer la couverture « prévoyance » pour les agents de la Commune et autorise Monsieur le Maire à mandater le Centre de gestion pour ce faire.

Couverture du risque statutaire – Mandatement du CDG73 en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire

Le Conseil prend connaissance de l'intérêt de participer à la démarche engagée par le Centre de gestion aux fins de mener, pour le compte de la Commune, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents.

Création d'un poste contractuel pour le remplacement d'un agent à l'école maternelle de Beaufort

Le Conseil autorise (une abstention) la création d'un poste d'agent contractuel au service scolaire dans le but d'assurer le remplacement de Madame DURET-BIDELET Madeleine, ATSEM, qui fait valoir ses droits à la retraite.

Madame VIARD-GAUDIN Eliette aurait souhaité que ce poste soit pourvu par un agent titulaire de la fonction publique (ATSEM). Madame VIBERT Séverine, Adjointe aux ressources humaines, explique que le recours à un agent contractuel permet d'envisager l'avenir, compte-tenu notamment des évolutions d'effectif prévues à l'école de Beaufort.

Bilan du travail des Commissions

Commission sociale :

- Les livraisons des colis de Noël pour les personnes âgées ont été appréciées
- Situation sanitaire (Covid) : la Commune a acheté 1 000 tests antigéniques qui sont à disposition des professionnels de santé de la Maison de santé. La campagne de vaccination commencera à l'EHPAD de Beaufort les 27 et 28 janvier 2021. A ce jour, le centre de vaccination pour le Beaufortain se situe à Albertville
- Présence médicale : des rencontres avec les professionnels de santé, qui font preuve de beaucoup de dynamisme, se sont déroulées pendant l'année
- Centre Communal d'Action Sociale : suivi des personnes en difficulté en lien avec l'assistante sociale, travail en cours au sujet de la création d'une épicerie solidaire
- Installation du Skate park à Beaufort
- Projet de recyclerie: un container est prévu à la déchèterie (projet d'intérêt intercommunal),
- Logement des saisonniers : contractualisation avec l'OPAC de 3 appartements (immeuble La Forge à Arêches) en vue de permettre le logement de travailleurs saisonniers (deux entreprises)
- Petite enfance : réflexion en cours afin de créer une maison d'assistantes maternelles

Commission agriculture :

- Nombreux échanges avec les représentants des organismes agricoles (GIDA, AFP), ainsi qu'avec la DDT
- Les visites d'alpages ont été à nouveau organisées cet été
- Suivi des travaux en alpage (piste agricole de la Plate)
- Filière bois : suivi des coupes et des projets à mettre en place pour les coupes à câble, participation au suivi des glissements en lien avec l'ONF (Roche Noire)

Questions diverses

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- L'Association d'Animation du Beaufortain a été agréé par l'Etat comme Maison des services à la population
- Vente du bâtiment de la Trésorerie (Beaufort) : les visites seront possibles à partir de fin janvier 2021
- Ouverture des remontées mécaniques : les décisions seront prises le 20 janvier 2021
- La randonnée suscite de l'intérêt et quelques problèmes de stationnement ont pu être constatés sur la Commune
- Situation économique des entreprises et des commerces : Monsieur le Maire a adressé un mail à l'ensemble des socio-professionnels pour connaître leur situation. Les retours feront l'objet d'une analyse
- Dossier la Clé des Cimes : visite d'une société d'investissement susceptible d'acquérir environ 70 appartements en blocs, la gestion étant toujours assurée par MMV : des contacts sont en cours avec les agences immobilières locales en vue d'assurer la commercialisation
- La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire et du Conseil municipal n'aura pas lieu cette année compte-tenu du contexte sanitaire

Le Maire,



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 22
FEVRIER 2021**